



**MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS**  
97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES

Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. :

02.33.91.28.55

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2011**

**L'an deux mille onze, le douze décembre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique  
sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

**Etaient présents :** M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David, Mme HAYOT Rachel, M. LAUNAY Marc, Mme GOGO Elisabeth, M. MAUNOURY Christian, M. LECUIR Roland, Mme DEBRAY Christine, M. SOULARD Thomas, Mme CAZAL Karine, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, Mme BOUCEY Maryse, M. GRIVEL Eric

**Procurations :** M. GAUTIER Daniel à Mme HAYOT Rachel, M. BANSE Olivier à M. BITU David, M. ARONDEL Guillaume à M. LAUNAY Marc

Absents : M. FROMENTIN Stéphane, M. GIRARD Emmanuel

**Secrétaire de séance :** M. LEMARQUAND Jean-Claude

Date de convocation : 5 décembre 2011

Date d'affichage : 19 décembre 2011

En exercice : 22

- présents : 17

- Votants : 20

Ordre du jour :

1-Délégation d'attribution du conseil municipal au maire

2-Contentieux halle des sports

3-Tarifs communaux 2012

5-Amortissement sur les budgets eau et assainissement

6-Subvention et acomptes

7-Questions diverses

- Rapport et conclusions sur enquête publique relative à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques

Avant d'ouvrir la séance, et pour respecter les règles de bienséances que semble ignorer M. Pérot, Monsieur le Maire lui demande d'arrêter la caméra qu'il a installée dans la salle du conseil municipal.

En effet, par correction pour les conseillers présents qui n'ont pas été prévenus, M. le maire accepte que les séances soient filmées à partir de la prochaine séance du conseil, mais, demande à M. Pérot de ne pas filmer ce soir. M. Pérot refuse.

Certains conseillers considèrent incorrect, de la part de M. Pérot, de ne pas avoir prévenu les membres de l'assemblée.

Afin de préserver la sérénité des débats, M. Le maire, devant le refus réitéré de M. Pérot, et la colère de quelques conseillers, décide de reporter la séance du conseil.

La séance est levée à 20h10  
Donville Les Bains, le 14 décembre 2011

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude LEMARQUAND

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY